

Décision

Générale

colonial

Décision n° 780/SG/FP mettant un conducteur des T.P.E. à la disposition du Ministre des Travaux publics et du Port.

n° 780/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
20 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Rémy Boudaud, conducteur principal, 8e échelon, des TPE. est pour compter du 1er mai 1968, date de Son arrivée au Territoire, mis à la disposition du Ministère des Travaux publics et du Port, pour servir au port de commerce de Djibouti. La dépense est imputable au budget annexe du port de commerce de Djibouti.